

Journal Le Bavard

Mai 2025



DISTRIBUTION PETITS ARBRES
PAGE : 04



PAGE : 07

PAGE : 08

16^{ans}



Mary Polak

TON DESSIN POURRAIT SE RETROUVER
EN PAGE COUVERTURE
DU JOURNAL LOCAL
LE BAVARD
ÉDITION JUIN 2025



Municipalité de
TASCHEREAU

MARÉCHAN DESROSNIERS

DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE/TRÉSORIÈRE
819 796-2219 poste 121 / dg@munitaschereau.ca

VANESSA BOUTIN CAMERON

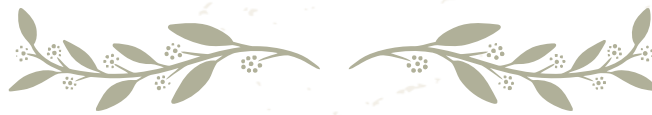
DIRECTRICE DES LOISIRS
819 796-2219 poste 128 /loisirs@munitaschereau.ca

ISABELLE VIAU

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
819 796-2219 poste 122 / dga@munitaschereau.ca

JEAN-GUY HÉBERT

Inspecteur municipal
819 333-7671 /inspecteur@munitaschereau.ca



2025



Taschereau : 19h30
Salle Yves Aubut
(52, rue Morin)



Laferté : 19h30
Centre communautaire
(304, Chemin de Laferté)

Janvier 10	Février 10	Mars 10
Avril 14	Mai 05 LAFERTÉ	Juin 02
Juillet 07	Août 04	Septembre 02 LAFERTÉ
Octobre 06	Novembre 10	Décembre 01

OFFRE D'EMPLOI ESTIVAL – ANIMATEUR(TRICE) DE L'ANIMATION D'ÉTÉ

La Municipalité de Taschereau est présentement à la recherche de 1 ou 2 personnes, selon l'achalandage, étudiant(e)s ou adultes, pour combler le poste d'animateur(trice) du service d'animation au Centre récréatif de Taschereau pour une période de 8 semaines.

L'animateur(trice) aura pour tâche de programmer, organiser et animer des activités variées, autant intérieures qu'extérieures, pour les jeunes de 5 à 16 ans de notre milieu.

Exigences :

- Être dynamique, motivé(e), extraverti(e);
- Ne pas craindre le ridicule;
- Être responsable et sécuritaire;
- Être ponctuel(le) et fiable;
- Être patient(e);
- Détenir de l'expérience avec les enfants;
- Aimer les enfants.

Salaire :

Salaire offert : 16,10\$ de l'heure

Horaire d'emploi : 35 heures par semaine

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Durée de l'emploi : 8 semaines

Date prévue d'entrée en fonction : 2025-06-23

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le jeudi 6 juin à midi.

Municipalité de Taschereau

415 avenue Privat, Taschereau (Québec) J0Z 3N0

À l'attention de Mme Vanessa Boutin Cameron

Par courriel : loisirs@munitaschereau.ca

Un accusé de réception vous sera envoyé et seules les personnes retenues seront contactées.



Distribution des petits arbres

MAI MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

LA MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU EST FIÈRE DE POUVOIR OFFRIR GRATUITEMENT AUX CITOYENS DES PLANTS D'ARBRES LORS DE LA JOURNÉE ORGANISÉE POUR LE MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

8H À MIDI ET 13H À 15H
OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

2 PAR ADRESSE



52, RUE MORIN : GRANDES PORTES DE L'ARÉNA

**FABRIQUE ST-PIERRE
TASCHEREAU**

Intentions de messes pour le mois de mai 2025

Dimanche le 4 mai 2025

à 9h30 à la salle de l'Âge d'Or.

Claude Audy par Denyse L. Audy.

Dimanche le 11 mai 2025

à 9h30 à la salle de l'Âge d'Or.

En l'honneur de la Vierge Marie par un paroissien.

Dimanche le 18 mai 2025

à 9h30 à la salle de l'Âge d'Or.

Pour tous les membres défunts de la famille de Gérard Rioux

par son épouse et ses enfants.



Les activités



Depuis quelques semaines, un club de course a été mis sur pied à l'école Bellefeuille pour une cinquième année : Les Grizzlys de Bellefeuille. Le club de course se veut, avant tout, un moyen de permettre aux élèves d'être actifs en réalisant des expériences agréables en course à pied, en découvrant et en consolidant certaines techniques et/ou bienfaits de ce sport. Dans une optique de dépassement de soi et de persévérance, les participants ont comme objectif de parcourir 5 km, à la course à pied, au mois de juin.

Bonne semaine

À l'occasion de la Semaine québécoise des services de garde en milieu scolaire, du 12 au 16 mai, nous désirons remercier Mme Stéphanie pour son excellent travail avec les élèves!



Projets futurs

À l'occasion de la semaine de la famille, nous ferons des activités pour prendre conscience de l'importance de la famille dans nos vies.

En mai, il y aura aussi des activités spéciales en lien avec le mois de l'activité physique. Les élèves seront invités à faire de l'activité physique à l'école et à la maison



Avis de recherche



Inscription maternelle 4 ans et maternelle 5 ans.



Si vous avez un enfant qui aura 4 ans ou 5 ans au 30 septembre 2025, vous pouvez toujours nous contacter pour l'inscrire.

Téléphone: 819 796-3321



Souhaits en provenance du pavillon de Taschereau

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à toutes les mamans, une Joyeuse fête des Mères! Merci pour votre amour inconditionnel, votre présence, vos encouragements; ceux-ci sont d'excellents moteurs pour inviter votre enfant à atteindre ses objectifs!

Une maman, c'est pour la vie!



Remerciements

Merci à Mme Michelle Lévesque et M. Luc Parent pour les nombreuses heures à entrer les livres à l'ordinateur pour faciliter les emprunts.



Disponibilités du personnel

Il est à noter que le personnel de l'école est disponible pour répondre à vos interrogations par téléphone ou lors d'une rencontre. Pour ce faire, bien vouloir prendre un rendez-vous en communiquant avec le secrétariat au 819 796-3321.

Maintenons nos efforts et notre motivation!

Il ne reste que quelques semaines avant les grandes vacances estivales. Il faut maintenir notre ardeur à accomplir le travail scolaire!

Nous désirons féliciter nos élèves pour leurs efforts académiques !!!



EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

À l'image de l'athlète qui s'entraîne des semaines avant une compétition, l'élève doit lui (elle) aussi avoir une bonne préparation. Pour accompagner votre enfant sur la voie du succès, vous pouvez l'inviter à :

v Avoir son matériel en main...et en bon état (crayon de plomb, efface, règle, calculatrice)

v Être reposé... se coucher tôt !

v Soigner son alimentation

v Demander de la récupération sur les notions moins acquises

v Apprendre à gérer son stress (respirer, faire du sport...)

v Mettre en application les stratégies d'apprentissage apprises durant l'année

v Contrôler son anxiété de performance (relativiser, trouver des pensées positives, travailler la confiance en soi)

Merci aux parents de les encourager et de les soutenir afin que vos jeunes vivent des réussites ! Vous faites une grande différence !

« S'engager et collaborer chaque jour pour favoriser la réussite de tous nos élèves »

Bienveillance, Engagement, Collaboration (BEC)



LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE BELLEFEUILLE, PAVILLON DE TASCHEREAU

Emmanuelle, Caroline G. Marie-Josée, Caroline M., Nancy, Coralie, Corinne, Jean-Philippe, Jacques, Jean-François, Christian, Catherine, Stéphanie, Geneviève, Cindy, Patricia, Martine, Yves, Carolyne,

FAMILLES EN FÊTE 2025

Municipalité de
TASCHEREAU

21 JUIN

 **Desjardins**



Courses de boîtes à savon
14h à 16h30 (Côte de la rue Montreuil)

Le tour du soir
17h à 22h30 (Centre récréatif)



LE TOUR DU SOIR ILLUMINE TA ROUE

et viens la faire briller au son de la musique

Vélo, poussette, trotinette, fauteuil roulant, quadriporteur, patins à roulettes, planche à roulettes

14h00 à 16h30 : Courses de boîtes à savon (côte de la rue Montreuil);

17h00 à 21h00 : Crapule et Malcommode;

17h00 : Souper au profit d'un organisme OBNL de Taschereau;

19h15 : *Remise des prix des courses de boîte à savon* (sur la surface de la patinoire) et prix de participation (prise des parties détachable #2);

19h30 : Disco patin (sur la surface de la patinoire);

20h30 : Cinéma extérieur (SUPER CHIEN) avec pop corn et petit jus;

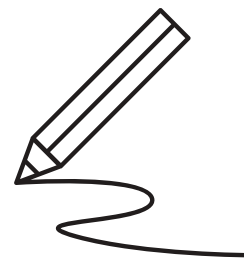
21h45 :  **DÉPART** Parade illuminée;

22h30 : Feux d'artifice Royal Pyrotechnie (au quai municipal).

 **ROYAL**
PYROTECHNIE

16^{ans}

CONCOURS



Macly polk:107

RÈGLEMENTS

DURÉE DU CONCOURS

Le concours « Page couverture du journal local, édition de juin 2025 » est organisé par la Municipalité de Taschereau et se tiendra du 14 avril au 09 mai 2025. Le gagnant sera déterminé par PIGE AU SORT.

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert aux personnes âgées de moins de 16 ans, au 30 septembre 2025 et doit être citoyens de la municipalité de Taschereau.

COMMENT PARTICIPER

Pour participer, les participants admissibles doivent soumettre un dessin sous le thème « L'ÉTÉ ». 🌞

Les dessins doivent être fournis sur papier d'une grandeur de 8 1/2 x 11 pouces. Un seul dessin par participant est accepté.

Le parent ou le tuteur légal du participant doit compléter et signer l'autorisation de participation ci-joint. Il doit ensuite le coller derrière le dessin. Les œuvres doivent être **UNIQUEMENT** identifiées par l'étiquette de participation (pas de signature sur le dessin).

Le dessin, accompagné de l'étiquette de participation dûment complétée et signée, doit être retourné dans l'un des points suivant ;

- Directement au secrétariat de l'école Bellefeuille de Taschereau,
- Municipalité de Taschereau
415 avenue Privat
Taschereau, QC, J0Z 3N0,
- Dépanneur Idéal
85, rue Principale,
Taschereau QC J0Z 3N0.

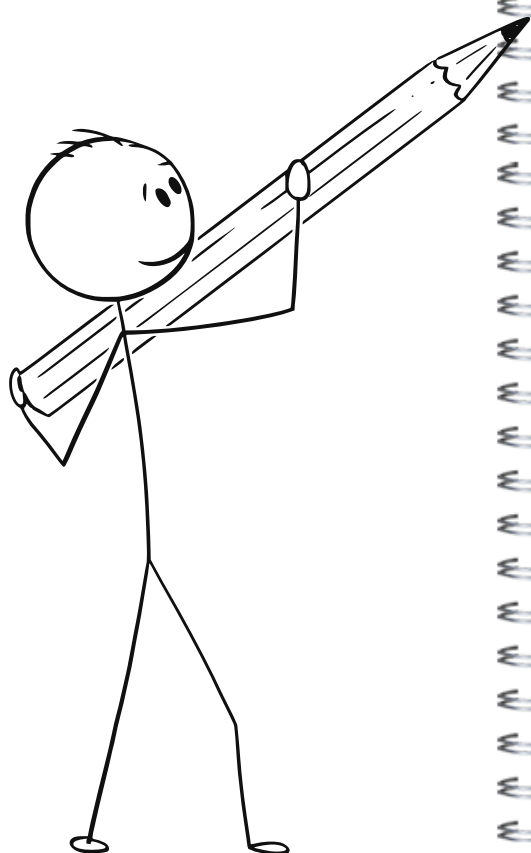


Bonne chance !

Vanessa Blamont

Agente de développement et directrice des loisirs

**TON DESSIN POURRAIT SE RETROUVER
EN PAGE COUVERTURE
DU JOURNAL LOCAL
LE BAVARD
ÉDITION JUIN 2025**



Partenaire exclusif du Tournoi d'hockey social 2025



51, 10e Avenue Ouest, Amos, QC
(819) 732-5995
vente@hyundaiamos.com



<i>Lundi</i>	<i>8h00 à 18h00</i>
<i>Mardi</i>	<i>8h00 à 18h00</i>
<i>Mercredi</i>	<i>8h00 à 18h00</i>
<i>Jeudi</i>	<i>8h00 à 18h00</i>
<i>Vendredi</i>	<i>8h00 à 18h00</i>
<i>Samedi</i>	<i>10h00 à 15h00</i>
<i>Dimanche</i>	<i>Fermé</i>

HEURES
D'OUVERTURE

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2025
MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU
À LA SALLE YVES-AUBUT**

À une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Taschereau tenue à la salle Yves-Aubut, le lundi 10 mars 2025, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents :

Monsieur Michaël Otis, maire
Monsieur Patrick Landry, conseiller
Monsieur Julien Chalifoux, conseiller
Monsieur Sylvain Cameron, conseiller

Sont aussi présentes : Madame Maréchan Desrosiers, directrice générale
Madame Chantal Martel, directrice générale par intérim
Madame Isabelle Viau, directrice générale adjointe

Sont absents : Monsieur Henry Lampron, conseiller
Monsieur Mathieu Cloutier, conseiller
Monsieur Zachary Cloutier Julien, conseiller

OUVERTURE

Ouverture Sous la présidence du maire, monsieur Michaël Otis et formant quorum, à 19h30, déclare l'ouverture de la séance, il souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Ordre du jour **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE;**
2. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR;**
3. **ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL;**
 - 3.1. Séance régulière du 10 février 2025
4. **CORRESPONDANCE;**
 - 4.1. Changements apportés au règlement du fonds de mise en valeur de lots et de sa politique
 - 4.2. Station d'essence de proximité
 - 4.3. Poste Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail
 - 4.4. Distribution des calendriers de collecte – Mise à jour et réflexion en cours
 - 4.5. Plainte officielle d'un citoyen
5. **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE;**
 - 5.1. Adoption des comptes à payer de février 2025
 - 5.2. Adoption de la situation financière de février 2025
 - 5.3. Achat de terrain lot 6 342 891
 - 5.4. Nomination d'un représentant autorisé clicSÉCUR
 - 5.5. Dépenses DG colloque de zone et formation ADMQ
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS;**
7. **RAPPORTS;**

- 7.1. Rapport du maire
- 7.2. Rapport lots intramunicipaux
- 7.3. Autres rapports
- 8. **PROCÉDURES ADMINISTRATIVES LOTS INTRAMUNICIPAUX:**
 - 8.1. Demande d'aide financière au fonds de mise en valeur des lots
 - 8.2. PAFIT
- 9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE:**
 - 9.1. Entente entraide Incendie
 - 9.2. Kalitec avertisseurs de vitesse
 - 9.3. Signalisation circulation locale seulement
- 10. **LOISIRS ET CULTURE:**
 - 10.1. Animation d'été (9 016\$)
 - 10.2. Contribution bénévole émérites biblio
 - 10.3. Résolution nécessaire à la demande financière PSPS pour jeux d'eau
- 11. **SANTÉ & BIEN ÊTRE:**
 - 11.1. Adoption des états financiers 2023 de l'OMH
- 12. **URBANISME**
 - 12.1. Dérogation mineure 195, rue Dubreuil
 - 12.2. Dérogation mineure entérinée 272 av. Privat
- 13. **AFFAIRES DIVERSES:**
 - 13.1. Station de lavage pour bateaux
 - 13.2. Résolution d'embauche directrice générale adjointe et accès nécessaires
 - 13.3. Atelier bande dessinée, programme d'aide financière
- 14. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS:**
- 15. **FERMETURE.**

Rés.#6602-03-25
Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance régulière soit accepté et qu'il demeure ouvert afin d'y ajouter des items, s'il y a lieu.
Adoptée.

Rés.#6603-03-25
Acceptation et suivi du procès-verbal de la séance régulière

ATTENDU QU'

une copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 10 mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil le 5 mars 2025 avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 10 mars 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité. Adoptée.

CORRESPONDANCE

- | | |
|---|--|
| 4.1 Changements apportés au règlement du fonds de mise en valeur des lots et de sa politique | Un règlement de modification a été adopté au conseil de la MRC. Les informations sont disponibles au bureau municipal. |
| 4.2 Station d'essence de proximité | Harnois nous envoie une publicité pour une station-service |
| 4.3 Poste Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail | Un sondage nous a été transmis par poste Canada. |
| 4.4 Distribution des calendriers de collecte – Mise à jour et réflexion en cours | La MRC travaille sur ce dossier |
| 4.5 Plainte officielle d'un citoyen | La municipalité a reçu et traité une plainte écrite d'un citoyen. |

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Rés.#6604-03-25
Comptes à payer

ATTENDU QU' une copie du rapport des comptes à payer pour le mois de février a été remise à tous les membres du conseil le 5 mars 2025 avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE la municipalité et les lots intra municipaux ont les crédits disponibles pour ces dépenses;

Pour la municipalité :

- Chèques manuels de M2500016 à M2500033 au montant de 34 837.42 \$
- Chèques réguliers de C2500110 à C2500131 au montant de 22 357.11\$
- Paiement par carte de crédit au montant de 2 561.98\$
- Paiements préautorisés de P2500136 à P2500154 au montant de 19 016.71\$
- Salaires de D2500039 à D2500078 au montant de 27 602.31\$

Pour les lots intramunicipaux :

- Chèques réguliers de C2500010 à C2500015 au montant de 4 495.53\$ et M2500005 au montant de 1 164.96\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Landry et résolu à l'unanimité par les conseillers présents;

QUE le conseil approuve le rapport des comptes à payer pour le mois de février 2025, totalisant 84 433.71\$. Adoptée.

Rés.#6605-03-25
Situation financière

ATTENDU QU' une copie de la situation financière pour le mois de février 2025 a été remise à tous les membres du conseil le, afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil approuve la situation financière pour le mois de février 2025. Adoptée.

Rés.#6606-03-25
Achat de terrain lot
6 342 891

ATTENDU QU' il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu unanimement que le lot numéro 6 342 891, matricule 6491 57 3550 situé sur la avenue Kirouac soit vendu à madame Hélène Bélanger, pour un montant de 3 700\$ le tout plus taxes, et que la vente soit conditionnelle à la construction d'une résidence sur ce terrain dans un délais de deux (2) ans de la date de la vente, à défaut de quoi celle-ci sera annulée et le coût d'achat et les frais inhérents à cet achat sont alors non remboursables.

Adoptée.

Rés.#6607-03-25
Révocation de
procuration clicSÉCUR

ATTENDU QUE

la Municipalité de Taschereau est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU QUE

ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'

il est de notre devoir de mettre à jour le dossier de la Municipalité de Taschereau afin d'utiliser les services électroniques;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE

les procurations à titre de responsable soient révoquées au nom de madame Fanny Veilleux et madame Agapo Néron-Cloutier.

QUE

monsieur Michaël Otis ou monsieur Mathieu Cloutier soient les signataires autorisés de l'annexe B.
Adoptée.

Rés.#6608-03-25
Nomination d'un
représentant autorisé
clicSÉCUR

ATTENDU QUE

la Municipalité de Taschereau est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU QUE

ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'

il est nécessaire de nommer et d'autoriser les représentants autorisés de la Municipalité de Taschereau afin d'utiliser les services électroniques;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE

madame Maréchan Desrosiers directrice générale et greffière-trésorière et madame Isabelle Viau (ci-après les représentants), soient autorisées à signer, au nom de la Municipalité de Taschereau, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et qu'elles soient autorisées à :

- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Gérer l'accès au portail du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales.

QUE

le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

QUE

monsieur Michaël Otis ou monsieur Mathieu Cloutier soient les signataires autorisés de l'annexe C.
Adoptée.

Période de questions	Un citoyen demande des explications sur la plainte officielle reçue. Un citoyen demande de l'information sur le déficit des lots intras. Des citoyens demandent de l'information sur l'évolution du projet des jeux d'eau et de la serre communautaire, les bacs de jardinage, des travaux d'électricités effectués à la serre et au restaurant de l'aréna, ainsi que les rénovations du bureau municipal.
----------------------	---

RAPPORTS

Rapport du maire	La MRC gère maintenant les ordures et la récupération. Un feuillet explicatif sera envoyé. La rencontre pour le plan de contingence aura lieu le 11 mars 2025 à 19h00. Notre réseau d'égout sanitaire et pluvial est saturé à environ 70% par endroit. Le maire présentera le projet final des jeux d'eau à la fin du mois.
Rapport lots intramunicipaux	Le 25 mars 2025 aura lieu une consultation publique pour le PAFIT et un communiqué papier sera émis. La carte des lots intramunicipaux est disponible pour consultation au bureau municipal.
Autres rapports	Aucun

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES LOTS INTRAMUNICIPAUX

Rés.#6609-03-25 Demande d'aide financière au fonds de mise en valeur des lots	ATTENDU QUE	le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);
	ATTENDU QUE	l'année de référence s'échelonne du 10 février 2025 au 31 mars 2026;
	ATTENDU QUE	la municipalité de Taschereau souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : Travaux sylvicoles, Déblaiement mécanisé à lame tranchante (DMEL);
	ATTENDU QUE	l'aide financière demandée est de 9 833,40 \$.
	EN CONSÉQUENCE,	sur proposition de monsieur Sylvain Cameron, appuyée par monsieur Patrick Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 9 833,40 \$;

QUE le conseil autorise madame Maréchan Desrosiers à signer la documentation relative au projet.
Adoptée.

Rés.#6610-03-25
PAFIT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Taschereau a reçu une offre de service du Groupement Forestier Coopératif Abitibi pour le PAFIT (plan d'aménagement forestier intégré tactique)

QUE la proposition s'élève à 2 450\$ et est acceptée.

QUE le conseil autorise la dépense.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Patrick Landry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Rés.#6612-03-25

***APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU
FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX
DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST***

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Municipalité de Taschereau souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : travaux sylvicoles;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 97 097.49 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Patrick Landry, appuyée par monsieur Julien Chalifoux, il est unanimement résolu :

- De déposer une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 97 097.49 \$;
- D'autoriser madame Maréchan Desrosiers à signer la documentation relative au projet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés.#6613-03-25
Entente entraide
incendie

ATTENDU QUE chacune des parties à l'entente possède chacune son propre service de sécurité incendie.

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de La Sarre représente un regroupement de municipalités en matière de sécurité incendie et de sécurité civile, qu'il inclut les casernes situées au sein des municipalités de Dupuy, Macamic, La Sarre, Poularies, Sainte-Hélène-de-Mancebourg, Gallichan, et Duparquet, et qu'il dessert les territoires de ces mêmes municipalités en plus de ceux d'Authier, Authier-Nord, Clermont, Clerval, Chazel, La Reine et Rapide-Danseur.

ATTENDU QUE	le service de sécurité incendie de Taschereau inclut la caserne située au sein de la municipalité de Taschereau et le TNO Rivière-Ojima (Languedoc).
ATTENDU QUE	pour intervenir efficacement, les services de sécurité incendie doivent faire appel à d'autres services de sécurité incendie afin d'atteindre leur force de frappe ou de combler les besoins d'approvisionnement en eau, en équipements et en effectifs en conformité avec la protection nécessaire associée aux différents niveaux de risques protégés.
ATTENDU QUE	la loi en sécurité incendie et les orientations du ministre de la sécurité publique en sécurité incendie prévoient que les municipalités doivent optimiser le déploiement de leurs ressources par l'adoption d'ententes relatives à l'établissement des modalités de réponse multi-casernes afin d'atteindre une force de frappe conforme à la législation en vigueur au Québec lorsqu'elles ne peuvent s'autosuffire, en se basant sur le tableau de disponibilité et de temps de mobilisation des effectifs documenté au schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest attesté par le ministre de la Sécurité publique
ATTENDU QUE	la volonté de chacune des deux parties est d'harmoniser, dans le cadre du sujet traité et la présente entente, le taux horaire applicable aux membres de leur service de sécurité incendie et le taux d'utilisation des véhicules et des équipements.
ATTENDU QUE	les corporations municipales parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie.
EN CONSÉQUENCE,	les parties à l'entente conviennent des articles 1 à 20
QUE	le conseil accepte l'entente d'entraide automatique et ponctuelle en matière de sécurité incendie telle que présentée. Adoptée.

ATTENDU QUE	le service de sécurité incendie de Taschereau inclut la caserne située au sein de la municipalité de Taschereau et le TNO Rivière-Ojima (Languedoc).
ATTENDU QUE	pour intervenir efficacement, les services de sécurité incendie doivent faire appel à d'autres services de sécurité incendie afin d'atteindre leur force de frappe ou de combler les besoins d'approvisionnement en eau, en équipements et en effectifs en conformité avec la protection nécessaire associée aux différents niveaux de risques protégés.
ATTENDU QUE	la loi en sécurité incendie et les orientations du ministre de la sécurité publique en sécurité incendie prévoient que les municipalités doivent optimiser le déploiement de leurs ressources par l'adoption d'ententes relatives à l'établissement des modalités de réponse multi-casernes afin d'atteindre une force de frappe conforme à la législation en vigueur au Québec lorsqu'elles ne peuvent s'autosuffire, en se basant sur le tableau de disponibilité et de temps de mobilisation des effectifs documenté au schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest attesté par le ministre de la Sécurité publique
ATTENDU QUE	la volonté de chacune des deux parties est d'harmoniser, dans le cadre du sujet traité et la présente entente, le taux horaire applicable aux membres de leur service de sécurité incendie et le taux d'utilisation des véhicules et des équipements.
ATTENDU QUE	les corporations municipales parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie.
EN CONSÉQUENCE,	les parties à l'entente conviennent des articles 1 à 20
QUE	le conseil accepte l'entente d'entraide automatique et ponctuelle en matière de sécurité incendie telle que présentée. Adoptée.

(Agrandissement du garage plus grand que la superficie autorisée) ;

ATTENDU QUE

les conseillers ont pris connaissance du procès-verbal du CCU et tiennent compte de leur recommandation (Recommandation écrite) d'accepter la demande de dérogation mineure

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Patrick Landry, appuyé par monsieur Julien Chalifoux et unanimement résolu. Le conseil municipal autorise la dérogation concernant l'immeuble au 195, rue Dubreuil. Adoptée.

Rés.#6619-03-25

Dérogation mineure
entérinée 272 avenue
Privat

ATTENDU QUE

dans la résolution #6371-08-24 du 12 août 2024 avait été omis d'inscrire que la grandeur actuelle du garage est acceptée telle qu'elle.

QUE

cette présente résolution s'ajoute à celle du 12 août 2024 (#6371-08-24).

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux, et unanimement résolu d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme qui consiste à garder les mêmes dimensions du garage existant. Adoptée.

AFFAIRES DIVERSES

ATTENDU QUE

la municipalité va de l'avant avec l'achat des stations de lavage à bateaux.

Rés.#6620-03-25

Projet Stations lavage à
bateaux

QUE

les conseillers ont pris connaissance du projet d'installer 2 stations de lavage à bateaux (Lac Taschereau et Lac Lois) et de l'offre du CREAT pour la réalisation.

QUE

la municipalité s'engage à contribuer au montant de 1 000\$ par station.

QUE

le conseil autorise madame Maréchan Desrosiers et madame Rim Souaied comme signataires de la convention de financement.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Sylvain Cameron, et unanimement résolu. Adoptée.

Rés.#6621-03-25

Embauche DGA

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux, et unanimement résolu d'embaucher madame Isabelle Viau à titre de directrice générale adjointe.

Rés.#6622-03-25

Accès services

gouvernementaux

nouvelle DGA

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et unanimement résolu de nommer madame Isabelle Viau, directrice générale adjointe, représentante de la municipalité et de lui donner accès à tous les services gouvernementaux provinciaux et fédéraux en plus de révoquer l'accès de madame Sabrina Chamberland à ces mêmes services.

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et unanimement résolu de donner accès à madame Isabelle Viau, directrice générale adjointe, au service clicSÉCUR.

Rés.#6623-03-25

Accès clicSÉCUR nouvelle

DGA

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et unanimement résolu de donner accès à madame Isabelle Viau, directrice générale adjointe, à une carte de crédit de 1 000\$ ainsi qu'au compte bancaire et de révoquer l'accès à la carte de crédit et au compte bancaire de madame Sabrina Chamberland.

Rés.#6624-03-25

Accès carte de crédit et

compte bancaire nouvelle

DGA

les conseillers ont pris connaissance du projet d'ateliers de bande dessinée.

Autoriser Vanessa Boutin-Cameron à signer et déposer la demande d'aide financière au montant de 1 025\$

La contribution municipale sera d'un montant de 218.15\$

Il est proposé par monsieur Patrick Landry, et unanimement résolu :

Adoptée

Rés.#6625-03-25

Programme aide

financière Ateliers bande

dessinée

ATTENDU QUE

Période de questions

Un citoyen demande des clarifications sur les dépenses engendrées par les lots intra.

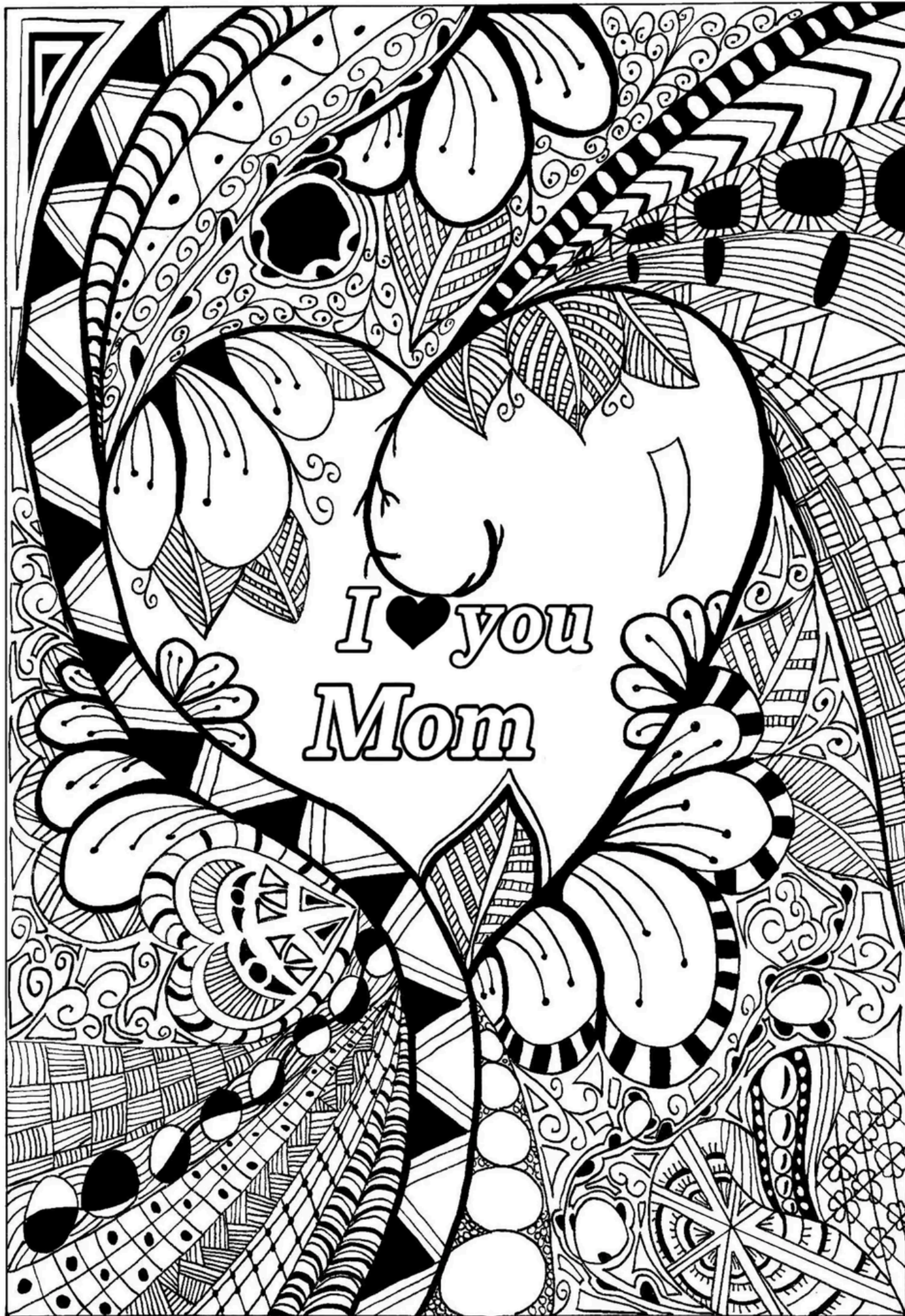
Les citoyens se questionnent sur le fonctionnement du lavage des bateaux, si quelqu'un surveillera le processus.

Rés.#6626-03-25

Fermeture

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que cette séance régulière soit levée à 21h21.
Adoptée.



2025 MAI

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
				1 	2 	3 
4 	5  Laferté	6  	7 	8	9  	10
11 	12	13  	14 	15	16 	17 
18 	19 	20  	21 	22	23 	24
25 	26	27  	28 	29	30 	31



RÉUNION DU CONSEIL
SECTEUR LAFERTÉ
19H30



DISTRIBUTION DES
PETITS ARBRES



MAX CONCOURS DE
DESSIN



SOUPER MENSUEL
RÉSERVEZ AU 819
796-2934



GALA RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES



MESSE



PRISE DE SANG | CLSC